

**NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÈSE
BUDGET PRIMITIF 2025**

Sommaire :

- I. Le cadre général du budget
 - a) La section de fonctionnement
 - b) La section d'investissement
- II. Le budget 2025 de la commune de Lescheroux
- III. Les Projets 2025
- IV. La fiscalité

I. Cadre Général du budget :

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

a) La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux impôts locaux, aux dotations versées par l'État, à diverses subventions.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts ainsi que la contribution aux organismes de regroupement : la participation au SIVOS et au Syndicat Intercommunal d'Énergie et de E-communication de l'Ain.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

b) La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité (acquisitions de mobilier ou matériel, de biens immobiliers, réalisation d'études et de travaux dont la voirie communale).
- en recettes : deux types de recettes coexistent :
 - les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) ;
 - les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (travaux liés à la réhabilitation de la bibliothèque ainsi que l'isolation extérieure du bâtiment...).

II. Le budget prévisionnel 2025 de la commune de Lescheroux :

Le budget 2025 a été voté le 26 mars 2025 par le conseil municipal. Il demande au secrétariat de mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Il

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le 01/04/2025
ID : 001-210102125-20250326-COMMUNE25D0301-BF

- de maintenir une capacité d'autofinancement suffisante à long terme ;
- de réduire les dépenses de fonctionnement ;
- la prise en compte de l'augmentation des charges d'énergie (électricité, carburant, gaz ...)
- de poursuivre l'amélioration de son patrimoine (projet de rénovation du groupe scolaire) ;
- de poursuivre l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme en conformité avec le SCOT
- de mobiliser des subventions auprès de l'État, du conseil départemental et de la Région chaque fois que possible.

Le schéma ci-après présente les grandes masses et les équilibres des sections de fonctionnement et d'investissement du budget 2025.

Budget Primitif 2025 de la commune de LESCHEROUX

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Charges courantes Dépenses de personnel Charges financières Participations financière 516 422.00€	Recettes de fonctionnement dont résultat 2024 reporté 562 717.00€
	Autofinancement 46 295.00€	
Investissement	Charges d'investissement 211 093.00€	Autofinancement 46 295.00 €
		Recettes d'investissement 59 547.77€
		Emprunt : 00.00€
		Part des excédents de fonctionnement antérieurs affectés aux investissements : 105 250.23€
		Report excédent Investissement : 0.00€

III. Les Projets 2025 :

Les principaux projets d'investissement inscrits au budget primitif 2025, sont les suivants :

- Programme de voirie
- Acquisition d'une remorque pour le service technique
- Finaliser l'agrandissement de la caserne du SLIS
- Poursuite de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme en conformité avec le SCOT
- Création d'un bassin de rétention aux terrains champ chevry
- Rénovation du groupe scolaire

IV. La fiscalité de l'année 2025 :

Le conseil municipal a fait le choix de ne pas faire évoluer les taux d'imposition des contributions locales et de conserver les taux votés en 2024.

A titre d'information, la dernière augmentation des taux de la fiscalité locale date de 2024.

Fait à LESCHEROUX, le 31/03/2025

Le Maire,

Aimé NICOLIER

